



Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Evaluation du cursus « Instituteur-trice préscolaire » 2009-2010

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE Haute Ecole Louvain en Hainaut (ex-Haute Ecole Charleroi-Europe)

Comité des experts :
M. Jean-Robert POULIN, président,
Mmes Angeline AUBERT, Mme Sylvie DESIRE,
Mme Rolande FILION et Mme Michelle JANSSEN, experts.

11 JUIN 2010

INTRODUCTION

Le comité des experts, mandaté par l'AEQES, a procédé à la visite de la section préscolaire de cet établissement les 4 et 5 mars 2010. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations qu'ils ont pu faire *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants, anciens et actuels, les membres du personnel administratif et technique ainsi que les employeurs qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec rigueur et éthique de leur expérience. Les experts ont donc pu travailler dans les meilleures conditions possibles de confort matériel et de liberté intellectuelle.

Le présent rapport préliminaire passe en revue, en regard des chapitres qui suivent, les points forts et les points d'amélioration que les experts ont cru pouvoir identifier ; il reprend également les recommandations que les experts ont formulées. Il se conclut par un tableau de synthèse reprenant l'essentiel de ces informations.

Présentation de l'institution

Le 15 septembre 2009, une fusion est intervenue entre trois Hautes Ecoles de la Province du Hainaut appartenant au réseau libre (la Haute Ecole Libre du Hainaut Occidental, la Haute Ecole Roi Baudouin et la Haute Ecole Charleroi-Europe). Toutefois, la phase d'évaluation interne ayant débuté avant la fusion, chaque Haute Ecole (HE) a rédigé un rapport d'autoévaluation distinct et a reçu la visite du comité des experts.

L'ancienne Haute Ecole Charleroi-Europe comportait six catégories de formation rassemblant les sections d'enseignement supérieur de plein exercice de type court. Neuf sites différents accueillait les formations : Loverval (catégorie pédagogique), Mons (catégorie pédagogique), Gosselies (catégorie pédagogique), Fleurus (catégories agronomique, économique et paramédicale), Charleroi (2 sites) (catégorie économique, sociale et technique), Louvain-la-Neuve (catégorie sociale), Gilly (catégorie paramédicale) et Montignies-sur-Sambre (catégories économique et paramédicale).

La nouvelle Haute Ecole fusionnée se décline désormais en sept catégories : agronomique, arts appliqués, économique, paramédical, sociale, pédagogique et technique.

Une partie de la section préscolaire de la HELHa (ex-Haute Ecole Charleroi-Europe) est située à Gosselies. Sur le site de Gosselies, la section préscolaire côtoie le Bachelier « Instituteur primaire » et le Bachelier « Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ».

Gestion de la qualité dans l'institution et l'entité

- 1 Au niveau de l'organisation de la gestion de la qualité au sein de l'institution, le comité des experts constate la présence d'un coordinateur qualité actif attaché à la HE (ancienne Haute-Ecole Charleroi-Europe) et de personnes ressources au niveau du réseau. Ces personnes relais mutualisent les expériences issues des évaluations déjà menées par l'AEQES et soutiennent non seulement les évaluations des différentes entités mais également des projets transversaux tels que, par exemple, l'évaluation des enseignements. Le comité des experts note également que l'approche transversale menée au niveau de la HE respecte les cultures et rythmes des différentes entités.
- 2 Au niveau de la section préscolaire, le comité des experts tient à souligner l'implication de la coordonnatrice qualité tout au long du processus mené autour du travail d'autoévaluation. Il relève également le souci de la direction et de la coordonnatrice d'impliquer le plus grand nombre lors du processus d'autoévaluation (enseignants, personnels administratifs, étudiants et employeurs). Les étudiants ont été sollicités pour faire des retours d'information mais aussi pour collaborer à l'élaboration d'outils d'enquête. Le comité des experts remarque également que la démarche mise en place a suscité de réelles « prises de conscience » au sein de la section.
Cependant, les différents acteurs ne semblent pas suffisamment informés des conclusions comme des décisions prises à l'issue du processus. Le comité des experts recommande de mettre en place une communication valorisant ce qui a été produit lors du travail d'autoévaluation et informant des domaines d'amélioration identifiés auprès des étudiants comme des partenaires employeurs.

Le comité des experts pointe également un plan d'action pertinent mais à ce jour non opérationnalisé. Il suggère dès lors d'affiner ce plan d'action en se donnant des objectifs à court et moyen termes et en associant des actions concrètes aux « chantiers » identifiés.

Le comité des experts tient également à souligner la richesse de la méthode d'autoévaluation.

Dans ce cadre, le comité des experts recommande d'identifier ce qui est utile de formaliser en termes :

- d'outils de pilotage ou de décision (par exemple, tableau de bord pour suivre plus précisément les parcours, les réussites ou échecs des étudiants ; évaluation périodique des enseignements et des programmes) ;
- d'outils au service des étudiants (finaliser les descriptifs de cours, compléter les ressources d'information aux futurs étudiants : par exemple avec une vidéo, etc.) ;
- d'outils pour les enseignants (constituer un dossier de ressources 'réflexives' sur la base des outils construits pour l'autoévaluation ; vade-mecum pour le nouvel enseignant) ;
- d'outils pour le personnel administratif (procédures; outils qui peuvent s'avérer importants dans le cadre d'une fusion).

Enfin, afin de ne pas affaiblir la dynamique créée, le comité des experts recommande à la HE de soutenir le département dans la réalisation d'une ou deux actions concrètes liées au plan d'action (par exemple, poursuivre le tableau de recensement des partenariats dans le but de les valoriser et finaliser les descriptifs de cours).

Partenariats institutionnels

Le comité des experts note très positivement les partenariats et collaborations forts et effectifs avec des écoles fondamentales et organismes culturels.

Le comité des experts constate également que le contexte de fusion renforce les partenariats possibles avec d'autres catégories pédagogiques ainsi qu'avec la FUCAM et l'UCL. Toutefois, le comité des experts n'a pas pu mesurer les effets concrets des partenariats institutionnels établis avec ces deux universités, en particulier dans le domaine de la recherche pédagogique.

Dès lors, le comité des experts recommande de s'appuyer sur les partenariats existants, aussi bien au niveau des écoles que des universités, pour participer à des projets de recherche appliquée. Pour cultiver ces partenariats, il recommande également d'inviter systématiquement les « partenaires école » lors des manifestations au sein du département ou de présentations de TFE.

Participation étudiante aux instances

Au niveau de la section préscolaire, une faible participation des étudiants au sein des organes décisionnels et consultatifs a été identifiée, malgré le fait que le cadre institutionnel permette cette participation. Ce phénomène n'est pas spécifique à cette HE. Dans ce contexte et afin de favoriser une implication étudiante nécessaire et formative, le comité des experts recommande à la section, en concertation avec la HE, de mettre en place des mesures pour valoriser la participation soutenue et active de l'étudiant au sein de ces instances. La HE pourrait, par exemple, inviter les étudiants à réfléchir sur les problématiques pédagogiques qui les concernent. Une autre alternative pourrait être d'accorder certains crédits (ECTS)¹ à la participation active des étudiants ou, dans une tout autre perspective, de leur confier la responsabilité d'un budget.

¹ Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits

CHAP 2 : Les programmes d'études

En préambule, le comité des experts tient à préciser qu'il est bien conscient que la formation des Instituteurs et Régents est définie par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2000. La Communauté française y détermine notamment les treize compétences qui doivent être développées par l'étudiant dans le cadre de sa formation, en référence au « décret-mission » (1997).

Conformément au modèle déterminé par le Gouvernement, une grille horaire spécifique est établie par année par les HE. En plus de cette grille commune à chaque HE, toutes disposent d'un volume de 120 heures qu'elles attribuent en toute autonomie à des activités d'enseignement, suivant les besoins estimés de l'équipe.

Le comité des experts a été informé que des travaux étaient actuellement en cours au sein du Conseil général des Hautes Écoles sur la thématique des référentiels de compétences.

Le comité des experts reviendra sur ces thématiques au travers de son état des lieux de la formation en Communauté française.

Objectifs généraux et spécifiques de la formation

- 1 Suite aux différents entretiens réalisés, le comité des experts a pu constater que la formation était organisée dans le respect du cadre légal précité quant à la formulation des objectifs et à la grille horaire minimale. Le comité des experts pointe également une analyse intéressante des contraintes, marges de manœuvre et intérêts du cadre décréteil.

Cependant, le processus de démarche qualité mis en place n'a pas donné lieu à une évaluation systématique de l'atteinte des objectifs de formation ni de leur prise en compte comme référentiel structurant la formation. En effet, le « Programme des études », le vade-mecum de la formation comme les grilles d'évaluation, notamment de stages, ne semblent pas faire de références explicites au référentiel de compétences précité. Le comité des experts pense que l'évaluation des enseignements, qui commence à être expérimentée dans la HE, pourrait être un outil pour évaluer la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de formation. De plus, il invite la section à faire le nécessaire pour que soient établis des liens explicites avec le référentiel de compétences dans les différents documents mentionné plus haut et qu'elle s'assure de la pertinence et de la cohérence de ces liens.

Si le souhait de la HE est de former un enseignant ouvert et créatif pour le préscolaire, le comité des experts est d'avis que le département devrait davantage préciser ce profil en ciblant clairement ce qui caractérise l'enseignant qui sort de cette HE. Le comité des experts ne peut qu'encourager le département à effectuer une démarche formelle de réflexion visant à définir avec précision le type d'enseignant qu'il veut former.

- 2 Au niveau de la procédure de conception des programmes, le comité des experts note que le programme de formation est conçu dans le respect du référentiel des compétences et des axes de formation établis dans le cadre du décret précité (2000). Il s'inscrit également de manière claire et explicitée dans celui de l'enseignement en Communauté française (« décret- mission », socles de compétences, etc.).

De plus, le comité des experts souligne une articulation riche et effective du Projet Pédagogique Social Culturel (PPSC) et des valeurs qu'il porte avec le programme de formation.

Cependant, le département préscolaire semble peu investir dans le développement d'activités de formation et de pratiques pédagogiques profondément ancrées dans le référentiel de compétences. Le comité des experts est bien conscient que ce référentiel fait actuellement l'objet d'une révision. Cependant, il recommande à la section de ne pas tarder à s'investir dans un travail de fond concernant cette question. En effet, même si la révision du référentiel devait conduire à des améliorations sensibles, notamment grâce à l'élaboration d'indicateurs de développement, il est essentiel de se rappeler qu'il reviendra à la HE de pourvoir à la mise en œuvre de ces savoir agir complexes. Dès lors, le département préscolaire pourrait créer,

si ce n'est déjà fait, un comité de travail chargé de se pencher sur la question de la formation par compétences et de voir à expérimenter diverses approches qui permettraient à l'équipe professorale d'être davantage prête à s'approprier le nouveau référentiel.

Programme(s)

- 1 Au niveau de l'articulation du programme, le comité des experts observe une réelle préoccupation chez la plupart des enseignants d'établir des liens ténus entre théorie et pratique. Les étudiants et anciens étudiants reconnaissent ces efforts. L'interdisciplinarité semble être un élément central au sein du département (dans les AFP mathématique et musique, cours d'éveil et multimédia dans le cadre du printemps des sciences, etc.). Cependant, cette interdisciplinarité n'est pas toujours exploitée dans le cadre des évaluations des apprentissages. Le comité des experts recommande à la section de veiller à faire perdurer cette culture interdisciplinaire auprès des nouvelles générations d'enseignants. Il suggère également au département d'accorder et de conceptualiser les critères d'évaluation en interdisciplinarité afin de les rendre plus lisibles aux yeux des étudiants.
- 2 En ce qui concerne la mesure de la qualité des enseignements, le comité des experts note très positivement l'élaboration et l'expérimentation de premiers outils. Il pointe également le questionnement qui a impliqué étudiants, diplômés et employeurs potentiels.
Cependant, le comité des experts relève un questionnement insuffisamment précis sur l'atteinte des objectifs de formation (référentiel de compétences) et la cohérence interne de la formation. En s'appuyant sur l'expérience de l'évaluation qualité et le travail transversal de la HE sur l'évaluation des enseignements, le comité des experts suggère de mettre en œuvre une évaluation périodique des programmes et des enseignements. L'évaluation pourrait utiliser des enquêtes de type questionnaire mais également des outils de type qualitatif (concertations, réunions, groupes focalisés,...).
- 3 En ce qui a trait au lien recherche-enseignement, le comité des experts en perçoit peu, en dehors de la réalisation du TFE par les étudiants. Il constate que le département ne prévoit pas ou peu de temps pour s'investir dans cette dimension de la profession. En matière de recherche, le comité des experts recommande de se saisir de l'opportunité de travailler avec les nombreux partenaires invités au sein de la HE.
- 4 Le comité des experts remarque que le département cherche à induire chez l'étudiant une dynamique intéressante et motivante en matière de recherche pédagogique par le biais du travail de fin d'études (TFE). Ce travail suscite chez l'étudiant un approfondissement du lien entre la théorie et la pratique et met l'accent sur l'interdisciplinarité. Le comité des experts apprécie que l'étudiant soit invité à se poser des questions en lien avec son expérience sur le terrain dès le deuxième stage de sa deuxième année de formation. Ce travail est abordé lors du cours préparatoire au TFE par la lecture d'un album-jeunesse, façon originale de dédramatiser ce travail.
Un vade-mecum clair et complet aide l'étudiant à conceptualiser et à rédiger le résultat de ses observations. Le choix du promoteur se fait d'après la discipline envisagée et un lecteur extérieur (employeurs) est invité à la présentation de cette « signature personnelle » de l'étudiant.
Les étudiants semblent fiers de cette réalisation de recherche personnelle. Il constitue, selon eux, un outil important qui peut aider à l'insertion socioprofessionnelle. Le comité des experts encourage donc le département à le maintenir sous cette forme même s'il demande une lourde charge de travail.
- 5 Une attention particulière est donnée à la préparation des stages, ce qui est fort apprécié des étudiants. Les étudiants remarquent cependant que cette approche préparatoire (semaines de préparation avant les stages) leur manque en troisième année de cursus. Le comité des experts invite le département à réfléchir aux différentes formes de préparation de stage qu'il serait possible d'envisager en 3^{ème} année de formation.
Le comité des experts note également que chaque stage revêt des spécificités particulières et des objectifs différents qui sont bien repérés et connus des étudiants. Au niveau de l'évaluation, le comité des experts regrette que des appréciations aidant les étudiants à progresser ne soient pas toujours présentes. Les

étudiants et les maîtres de stage regrettent également que l'avis du maître de stage ne soit pas systématiquement pris en compte dans la note finale de l'étudiant. Le comité des experts encourage la section à concevoir une évaluation de stage qui prenne davantage en considération l'avis des professionnels de terrain.

Le comité des experts note également que les Ateliers de Formation Pratique (AFP) ont des étayages théoriques précis. Les étudiants peuvent par écrit, clarifier leur regard sur leurs pratiques. Cette formalisation écrite du travail ainsi réalisée apparaît comme un outil très intéressant au comité des experts.

- 6 Le partenariat monde professionnel-enseignement est un point fort au sein du département. Il est emprunt de confiance réciproque, de respect et d'histoire. Une réelle dynamique de travail existe entre la section et les terrains de stage. Des élèves et maîtres de stage sont présents ponctuellement dans l'implantation lors de manifestations comme le théâtre, la semaine jeu, etc. Le comité des experts recommande de s'appuyer sur la force du partenariat établi pour développer plus de concertations et d'implications des écoles (enseignants et enfant) dans la formation des étudiants.
Enfin, la collaboration entre le maître de formation pratique, l'école et l'équipe enseignante est un point à souligner.
- 7 De manière générale, les étudiants se disent informés des sujets d'évaluation. Cependant, le comité des experts constate que le descriptif des cours dans le programme d'études et sur la plate-forme ne précise pas suffisamment les critères et les dates d'évaluation. Le comité des experts invite la direction à prendre des dispositions afin d'assurer une diffusion claire et par écrit de ces critères.

Information et communication

Le comité des experts constate l'existence de différents canaux d'information :

- le centre d'information et d'orientation de Louvain-la-Neuve (CIO) ;
- le site internet du département ;
- la personnalisation de l'information spécifique à l'implantation ;
- les journées portes-ouvertes avec rencontres de professeurs et d'étudiants ;
- l'existence d'un vade-mecum fourni à la demande et comprenant un descriptif de la formation et de ses débouchés.

Il note également l'accueil fait aux étudiants de première année par ceux de deuxième année (tutorat) et qui permet des échanges sur des aspects pratiques développés autour d'activités culturelles. Il souligne également l'organisation d'une semaine de propédeutique obligatoire qui s'inscrit dans une action globale : « Cap futur » avec formation à l'« apprenance ».

Enfin, le comité des experts pointe la mise en place d'une plate-forme électronique. Il regrette cependant sa faible utilisation par les enseignants.

En s'appuyant sur les compétences en multimédia présents au sein du département, le vade-mecum pourrait être rendu plus attrayant et surtout intégrer davantage d'informations sur les réalités du métier. Le comité saisit cette occasion pour pointer l'intérêt pour le multimédia présent au sein de la formation.

Accueil et intégration des étudiants

A travers les différents entretiens et les documents consultés, il ressort que plusieurs dispositifs sont mis en place pour assurer un accueil et une intégration optimale des étudiants de première année. Les étudiants de deuxième et de troisième année sont pour leur part unanimes en ce qui concerne l'accueil et le support qu'ils reçoivent de la part de leurs professeurs.

Suivi pédagogique

- 1 Au niveau du suivi pédagogique offert par le département, le comité des experts note des actions variées et appréciées par les étudiants dans le domaine de l'aide à la réussite (« Cap futur », soutien individuel et à la demande par les enseignants, rencontre avec des étudiants de BAC3, etc.). Toutefois, les étudiants indiquent que la planification des actions en cours d'année devrait parfois être plus adaptée (modules abordés trop tard dans la formation par rapport aux besoins). Compte tenu de l'intérêt porté par certains enseignants sur la question, une recherche appliquée concernant la promotion de la réussite pourrait être réalisée en partenariat avec des étudiants et chercheurs des universités partenaires.
- 2 Le comité des experts note également l'absence de mesure « objectivée » de la charge de travail étudiante, que ce soit côté étudiants (quantifier les temps d'études, de réalisation de travaux personnels ou de groupe) ou côté enseignants (vérifier l'adéquation entre le poids en ECTS des cours et la quantité de travail demandée). Le comité des experts recommande dès lors d'intégrer une question précise sur la charge de travail des étudiants lors des évaluations des enseignements et de programme à venir.
Les étudiants s'estiment bien informés des travaux à réaliser et des échéances. Les « négociations » possibles avec les enseignants sont également appréciées de leur part. Toutefois, ils soulignent un déséquilibre dans la planification des travaux à remettre comme, par exemple, la remise de travaux au moment des préparations de stage. En s'appuyant sur la finalisation prévue des descriptifs de cours, l'équipe pédagogique pourrait :
 - s'interroger sur l'adéquation entre le poids en ECTS des cours et la quantité de travail demandée en intégrant à la fiche une indication du « volume » de travail requis ;
 - élaborer un calendrier annuel des travaux étudiants permettant de repérer les surcharges et conflits à certains moments de l'année et prendre les décisions nécessaires pour y remédier ;
 - favoriser, lorsque cela est possible, les travaux de nature interdisciplinaire qui peuvent faire l'objet d'une évaluation distincte mais coordonnée, selon les critères propres à chaque enseignement.

Aide à l'insertion professionnelle fournie par l'établissement

Le comité des experts note qu'un cours d'organisation professionnelle avec l'invitation de personnes du FOREM et de représentants de syndicats est organisé en fin de formation. Néanmoins, certains anciens étudiants disent avoir été en manque de préparation pour affronter les aspects administratifs qu'ils rencontrent dans leur futur métier. Suite à ce constat, le comité des experts suggère d'organiser une séance d'information générale sur les aspects administratifs après la formation et ce, dans le cadre d'activités de formation continue.

Gestion des ressources humaines

La gestion démocratique des ressources humaines semble convenir au travail en équipe. Cependant, le comité des experts s'interroge sur la charge de travail que le personnel du département préscolaire a à assumer. Une mise à plat des charges de travail de l'ensemble du personnel lui semble souhaitable. Au-delà, elle permettrait de clarifier les attributions de chacun. Il faudrait également se pencher périodiquement sur la distribution des tâches et apporter les correctifs qui s'imposent lorsque cela est possible.

Ressources et équipements

Le comité des experts constate que la bibliothèque est spacieuse et permet aux étudiants de se rencontrer pour la réalisation de certains travaux. Les postes informatiques y sont cependant en nombre insuffisant. Les étudiants apprécient les livres de référence qu'ils jugent nombreux. Ils apprécient également les jeux disponibles pour la réalisation d'activités durant leurs stages. Le comité des experts encourage l'équipe des bibliothécaires à poursuivre le travail destiné à faciliter l'accès aux livres grâce à un système de gestion plus efficace. Le comité estime pertinents les projets de rénovation qui ont été présentés lors de la visite des lieux.

Recherche

Le comité des experts rappelle le nombre important de partenariats avec, entre autres, de nombreux maîtres-assistants d'ici et d'ailleurs. Ces rencontres ou formations permettent un enrichissement pédagogique indéniable pour les enseignants. Cependant, le comité des experts constate que la recherche ne fait pas vraiment partie des préoccupations actuelles du département préscolaire, faute de temps et non par manque d'intérêt. Il serait certainement très intéressant que le département inscrive certaines de ses pratiques dans une dynamique de recherche-action en lien, par exemple, avec certains des partenaires culturels nationaux et internationaux. De plus, l'implication dans des projets de recherche appliquée (promotion de la réussite par exemple) portés par des partenaires permettrait aux enseignants de faire évoluer, mais surtout de formaliser, valoriser et mutualiser leurs réflexions et pratiques.

Services à la collectivité

Le comité des experts note une forte implication du département dans des partenariats culturels et scolaires directement liés à la formation des étudiants. Il souligne également des accords de coopération avec les écoles, avec remplacements des enseignants par des étudiants du département à l'occasion de formations. Il note enfin un accès aux ressources du département pour les anciens diplômés (bibliothèque).

Relations nationales et internationales

Le comité des experts souligne la mise sur pied d'un partenariat avec l'Association École Brousse Sénégal. Le comité des experts encourage la HE à mener à terme le projet initié.

² Entité responsable de la gestion des programmes d'études évalués

Opportunités et Risques

Le comité des experts pointe comme principale opportunité le contexte de fusion présent au sein de la HE, opportunité tant en termes d'augmentation de moyens que de collaboration intellectuelle. Cependant, la fusion peut également faire courir à la section le risque d'être noyée dans une plus grande structure.

Le comité des experts considère que le projet de déménagement du département peut constituer un frein à la réalisation d'initiatives au niveau des infrastructures dans cette implantation. De plus, le déséquilibre actuel entre la culture dominante de l'oral et celle de la formalisation des actions constitue un autre risque selon les membres du comité des experts car il peut gêner la pérennité de certaines mesures efficaces et surtout empêcher le développement planifié.

De manière générale, le comité des experts souligne comme risques la dévalorisation de l'image de la profession et le niveau hétérogène de formation des étudiants entrants.

Plan d'action

Le comité des experts relève tout d'abord la forme pertinente du diagnostic de synthèse réalisé sur la base de l'outil de développement stratégique SWOT. Les recommandations formulées par le comité tout au long de ce rapport vont dans le sens de, et/ou complètent, les objectifs stratégiques identifiés par la section préscolaire. Le comité invite la HE et sa section préscolaire à les opérationnaliser et à les inscrire dans un échéancier, comme elle a déjà commencé à la faire.

EN SYNTHÈSE

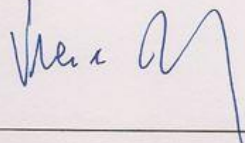
Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : auto-évaluation participative, analyses pertinentes, questionnements impliquant étudiants, diplômés et employeurs potentiel - Analyse intéressante des contraintes, marges de manœuvre et intérêts du cadre décréteil - Préoccupations de la plupart des enseignants sur l'établissement de liens ténus entre théorie et pratique ainsi que sur l'interdisciplinarité - Dynamique intéressante et motivante en matière de recherche pédagogique par le biais du TFE - Attention particulière donnée à la préparation des stages - Actions variées et appréciées par les étudiants dans le domaine de l'aide à la réussite - Intérêt pour le multimédia présent au sein du département - Accueil et intégration de qualité des étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : plan d'action pertinent mais à ce jour non opérationnalisé - Absence d'évaluation systématique de l'atteinte des objectifs de formation ni de leur prise en compte comme référentiel structurant la formation - Absence de référence explicite au référentiel de compétences dans le programme des étudiants et le vade-mecum - Peu d'investissement dans le développement d'activités de formation et de pratiques pédagogiques profondément ancrées dans le référentiel de compétences - Interdisciplinarité pas toujours exploitée dans le cadre des évaluations des apprentissages - Manque de précision quant aux critères et aux dates d'évaluation dans le programme d'études ainsi que sur la plate-forme numérique - Absence de mesure « objectivée » de la charge de travail étudiante
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Fusion : opportunité d'ouverture et de rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> - Fusion : risque d'être noyé dans une plus grande structure - Projet de déménagement du département - Dévalorisation de l'image de la profession et le niveau hétérogène de formation des étudiants entrants
Recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : soutenir le département dans la réalisation d'actions concrètes liées au plan d'action, affiner le plan d'actions en se donnant des objectifs à court et moyen termes et en associant des actions concrètes aux « chantiers » identifiés - S'appuyer sur les partenariats existants pour participer à des projets de recherche appliquée - S'investir dans un travail de fond concernant la question des compétences - Mettre en œuvre une évaluation périodique des programmes et des enseignements - Veiller à faire perdurer la culture interdisciplinaire présente au sein du département auprès des nouvelles générations d'enseignants - S'appuyer sur la force du partenariat établi pour développer plus de concertation et d'implication des écoles fondamentales dans la formation des étudiants - En s'appuyant sur les compétences en multimédia du département, rendre plus attrayant le vade-mecum et intégrer davantage d'informations sur les réalités du métier - Elaborer un calendrier annuel des travaux étudiants permettant de repérer les surcharges et prendre les décisions nécessaires pour y remédier - Favoriser les travaux interdisciplinaires - Aide à l'insertion professionnelle : intégrer les aspects administratifs du métier dans la formation - Clarifier les attributions de chacun et revoir périodiquement une redistribution des tâches à effectuer - Inciter les étudiants à s'engager dans la réalisation de stages à l'étranger (exemple projet École Brousse Sénégal) 	

Droit de réponse de l'établissement évalué

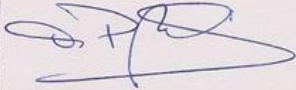
Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)

JEAN-LUC VREUX


Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

BAISE Marie-Paule


Nom et signature du (de la) Directeur(-trice) de catégorie

Vincent CARPELIER
